



---

75<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale  
6<sup>e</sup> commission

Point 77 de l'ordre du jour

## **Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies**

Criminal accountability of United Nations officials and experts on mission

New York, le 12 octobre 2020

Déclaration de M Vincent Rittener, Conseiller juridique

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Secrétaire général pour ses deux rapports. Ils constituent une base indispensable pour permettre aux États membres de discuter des moyens de veiller à ce que les fonctionnaires et les experts en mission des Nations Unies répondent effectivement de leurs actes. Surtout, ils garantissent la transparence nécessaire en ce qui concerne les efforts déployés tant par l'Organisation des Nations Unies que par les États membres.

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'évoquer trois points au nom de la Suisse.

**Premièrement**, nous souhaitons aborder la question des allégations concrètes visant des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies. Le Secrétaire général renvoie ces allégations aux États dont les auteurs présumés sont ressortissants et rend compte des réponses reçues par ces États. Mettons les chiffres dont nous disposons en perspective.

Depuis 2008, le Secrétaire général a transmis 219 allégations aux États membres. Sur 219 renvois, 175, soit plus des trois quarts, demeurent sans réponse à ce jour. Ces chiffres dressent un constat très inquiétant de l'engagement pris par les États membres d'assurer une responsabilité effective. Nous devons faire mieux ! Il est de la plus haute importance que tous les États membres examinent les renvois et les rapports de suivi du Secrétaire général et y répondent. Nous encourageons par ailleurs le Secrétariat à continuer ses mesures de suivi auprès des États concernés.

---

**Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies**  
**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations**

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706  
Tél. +1 212 286 1540, fax +1 212 286 1555, [www.dfae.admin.ch/missny](http://www.dfae.admin.ch/missny)

**Deuxièmement**, nous souhaitons aborder le cadre juridique. Il est crucial de savoir si des lacunes subsistent au niveau des compétences établies par les États membres. À cette fin, l'Assemblée générale a demandé à plusieurs reprises aux États membres de fournir des informations sur la manière dont ils exercent leur compétence sur leurs ressortissants qui sont fonctionnaires ou experts en mission des Nations Unies. La Suisse se félicite qu'au cours de la période sous revue, seize États aient communiqué de telles informations, dont quatre États pour la première fois. Nous encourageons vivement tous les États membres à suivre leur exemple et à fournir des informations sur la manière dont ils exercent leur compétence.

Dans le même temps, nous nous félicitons que d'autres États aient formulé des commentaires sur le rapport du groupe d'experts juridiques de 2006. Instaurer un cadre juridique international pour que les auteurs répondent effectivement de leurs actes reste souhaitable. Cette attitude fait écho aux positions exprimées par un certain nombre d'États membres au sein du groupe de travail concerné au cours de la 73<sup>e</sup> Assemblée générale. La valeur ajoutée qu'un tel cadre juridique international pourrait procurer a également été confirmée par l'étude comparative indépendante commandée par la Suisse et présentée lors des 72<sup>e</sup> et 73<sup>e</sup> Assemblées générales. Les discussions en sein du groupe de travail de cette 75<sup>e</sup> Assemblée générale sont donc essentielles. Nous encourageons vivement les États membres à répondre à la demande répétée de l'Assemblée générale de commenter le rapport du groupe d'experts juridiques de 2006.

**Troisièmement**, permettez-nous d'évoquer un aspect du rapport sur les politiques et procédures des Nations Unies. Le Secrétaire général souligne qu'il importe d'assurer la cohérence des politiques des institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que des organisations apparentées et des politiques de l'ONU elles-mêmes. Le Secrétaire général réitère sa recommandation aux États membres d'encourager les différents organes délibérants de ces institutions spécialisées compétentes à assurer cette cohérence. Nous invitons tous les États membres à continuer d'étudier attentivement cette recommandation et, éventuellement, à en assurer le suivi au sein des organes délibérants compétents.

Monsieur le Président,

Pour que les fonctionnaires et les experts en mission des Nations Unies répondent effectivement de leurs actes, il faut que l'organisation et ses États membres unissent leurs efforts. Comme nous l'avons souligné dans notre déclaration, chaque État membre est au premier chef responsable de faire en sorte que les auteurs répondent effectivement de leurs actes. Nous devons assumer cette responsabilité ! Nous devons faire mieux !

Nous vous remercions de votre attention.

---

*Unofficial translation*

Mr Chair,

Switzerland thanks the Secretary-General for his two reports. The reports constitute an indispensable basis for Member States to enhance discussions on how to achieve effective accountability of United Nations officials and experts on mission. Crucially, they provide for much needed transparency regarding the efforts both by the United Nations organisation and by Member States.

---

Mr Chair,

Allow me to highlight three points on behalf of Switzerland.

**First**, I would like to address the concrete allegations against UN officials and experts on mission. The Secretary-General refers these allegations to the States of nationality of the alleged perpetrators and reports on responses received by these States. Let us put the numbers before us into perspective.

Since 2008, the Secretary-General has referred 219 allegations to Member States. To date, 175 of the 219 referrals – that is more than three quarters – remain unanswered. These numbers paint a dire picture of the commitment by Member States to provide for effective accountability. We must do better! It is highly important that all Member States examine the referrals and follow-ups by the Secretary-General and respond to them. We also encourage the Secretariat to continue its practice to follow up with the States concerned.

**Second**, we would like to address the legal framework. It is important to understand whether there remain gaps in jurisdiction established by Member States. To this end, the General Assembly repeatedly requested Member States to provide information on how they exercise jurisdiction over their nationals who serve as United Nations officials and experts on mission. Switzerland welcomes the fact that 16 States have submitted such information during the reporting period, including four States for the first time. We strongly encourage all Member States to follow their example and provide information on how they exercise jurisdiction.

At the same time, we are pleased that more States have commented on the report of the Group of Legal Experts of 2006. The idea of establishing an international legal framework to ensure effective accountability remains desirable. This echoes the views put forward by a number of Member States in the relevant working group during the 73rd General Assembly. The potential added value of an international legal framework has also been confirmed in the independent comparative legal study commissioned by Switzerland and presented during the 72nd and 73rd General Assemblies. The discussions in the working group of this 75th General Assembly are therefore essential. We strongly encourage more Member States to respond to the recurring request of the General Assembly to comment on the report by the Group of Legal Experts of 2006.

**Third**, allow me to highlight one aspect from the report regarding UN policies and procedures. The Secretary-General underlines the importance of ensuring the coherence of relevant policies of United Nations specialised agencies and related organisations and policies of the United Nations themselves. The Secretary-General recommends that Member States encourage the distinct legislative bodies of these relevant specialised agencies to ensure such coherence. We invite all Member States to carefully examine this recommendation and potentially follow up in the relevant legislative bodies.

---

Mr Chair,

Ensuring effective accountability of United Nations officials and experts on mission demands a collective effort by the United Nations organisation and its Member States. As outlined in our statement, responsibility to provide such accountability lies first and foremost with each Member State. We must assume this responsibility. We must do better!

Thank you.

---